



S'inscrire à la newsletter

ZOOM

La PASS de ville dresse le bilan de sa première année de fonctionnement



Le dispositif, lancé par Médecins du Monde en mars 2022, permet la prise en charge de patients chroniques par les professionnels de santé libéraux. Au cours des douze premiers mois, 63 personnes en ont bénéficié. Outre de les habitués au système de santé de ville, il a permis d'ouvrir rapidement leurs droits auprès de la CGSS. Les retours des tout premiers patients inclus sont positifs.

Permettre aux patients chroniques et sans droits sociaux d'être suivis en ville : tel est l'objectif de la permanence d'accès aux soins de santé (PASS) de ville, initiée par Médecins du Monde en mars 2022 ([lire la Lettre pro du 26 avril 2022](#)). L'association a tiré un bilan de sa première année de fonctionnement. Au cours de ces douze mois, 63 patients ont été inclus et pris en charge. Près



d'un tiers avaient 60 ans ou plus et environ la moitié entre 40 et 59 ans. Il s'agissait en majorité de femmes (62 %). Cinq sur six ne parlaient pas ou peu le français (85,5 %), leur langue habituelle était majoritairement le créole haïtien, suivi de l'espagnol, (24 %), du portugais (11 %) et de l'anglais (6 %).

Des échanges avec la PASS hospitalière

Ces patients pouvaient difficile être suivis par la PASS de l'hôpital de Cayenne, même si beaucoup la sollicitaient. La PASS hospitalière n'organise pas de visite à domicile, ne peut pas prendre en charge de patients chroniques ou ayant besoin de soins réguliers, et n'accueille pas de patients les week-ends. Au cours de cette première année, les deux services ont d'ailleurs eu l'occasion d'échanger pour l'orientation de patients, avec la messagerie sécurisée de l'outil Globule.

Consultations médicales et passages infirmiers

A ces 63 premiers patients, il a été proposé 59 consultations médicales (dont 53 honorées dans un délai moyen de 5 jours et demi) et 333 passages infirmiers (délai moyen d'un jour et demi). Les patients ont cumulé au moins 42 passages en pharmacie, 17 en laboratoire et 3 en cabinet d'imagerie médicale. « Le but est d'insérer ces patients dans le parcours de droits communs : leur montrer comment fonctionne le système de santé, leur permettre d'être suivis et de ne pas renoncer aux soins », expliquait Marielle Le Rumeur, chargée du projet chez Médecins du Monde, lors de son lancement.

Ouverture des droits : un délai moyen de trente jours

Outre l'accès aux soins, la PASS a pour objectif d'ouvrir ou renouveler les droits des patients. Au cours de la première année, la grande majorité étaient sans papiers. Ils demandaient l'Aide médicale d'Etat (AME) et, pour les deux tiers, un renouvellement. Pour d'autres, demandeurs d'asile malades chroniques ou personnes âgées, il s'agissait en général d'ouvrir l'accès à la complémentaire santé solidaire (CSS). « Tous les dossiers déposés ont eu accès aux droits dans un délai de 30 jours en moyenne, précise Marielle Le Rumeur. Six ont nécessité des pièces supplémentaires et un a vu son dossier refusé en première instance. »

Des patients qui se sentent en meilleure santé

En avril, trois premiers patients ont participé à un atelier organisé pour anticiper la fin de leurs droits, deux mois plus tard. Si leurs réponses ne peuvent pas être représentatives, elles disaient se sentir « en très bonne santé générale et en très bonne santé mentale et émotionnelle ». Un résultat qui contraste avec les réponses des 63 patients lors de leur premier entretien : 60 % se considéraient alors en mauvaise ou très mauvaise santé générale et autant en mauvaise santé ou très mauvaise santé mentale et émotionnelle. Les deux tiers indiquaient avoir renoncé à des soins au cours des douze mois précédents. Ce questionnaire dix mois après l'entrée dans le dispositif continue d'être proposé aux nouvelles personnes incluses. Il permettra de tirer un bilan plus précis à l'issue de la deuxième année de fonctionnement.

Pour quels patients ?



Les patients intégrés dans la PASS de ville sont en général identifiés, au préalable, par les équipes mobiles sanitaires et les permanences de Médecins du Monde, par la PASS de l'hôpital de Cayenne ou, dans une moindre mesure, par des professionnels de santé libéraux. Ils doivent répondre à plusieurs critères :

- Être atteints d'une maladie chronique qui peut être suivie en ville ;
- Ne pas bénéficier de sécurité sociale mais pour qui un dossier peut être créé rapidement (présents en Guyane depuis plus de trois mois avec des documents l'attestant) ;
- Habiter à Cayenne ou Rémire-Montjoly, et bientôt à Matoury.

Lors de son rendez-vous chez le professionnel de santé, le patient présente sa carte PASS de ville et, en général, un courrier médical de Médecins du monde. Le médecin rédigera une ordonnance avec le tampon PASS de ville. Le patient pourra alors se présenter avec en pharmacie, en laboratoire, au cabinet d'imagerie médicale sans avancer les frais. Médecins du monde le rappelle une dizaine de jours après, pour vérifier que tout s'est passé normalement.

La CGSS, associée au dispositif, ouvre les droits dans un délai d'un mois, deux maximum, si tous les documents sont prêts. Les professionnels de santé sont alertés de cette ouverture des droits et peuvent alors envoyer leurs factures pour remboursement. En cas d'impossibilité de remboursement, l'ARS a doté MDM d'une enveloppe pour régler les professionnels de santé. Les droits étant ouverts pendant un an, MDM le recontacte deux mois avant l'échéance pour l'aider à les renouveler.

Le dispositif étendu à Matoury

Médecins du monde souhaite étendre la PASS de ville à Matoury, d'ici à la fin de l'année. Pour ce faire, elle recherche des professionnels de santé dans la commune : médecins, sages-femmes, infirmiers libéraux, pharmaciens... Les professionnels de santé intéressés peuvent contacter Marielle Le Rumeur, chargée de projet Pass de ville à Médecins du Monde au 0694 20 96 17 ou à marielle.lerumeur@medecinsdumonde.net.

EN BREF

♦ Une Saint-Laurentaise de 64 ans décède de piqûres d'abeilles ; le plan blanc déclenché à l'hôpital de Cayenne



Un événement aussi rare que dramatique s'est déroulé mardi, à l'îlet la Mère, à huit kilomètres au large des côtes de Rémire-Montjoly. Une Saint-Laurentaise de 64 ans est décédée des suites de piqûres d'abeilles africanisées, encore appelées « abeilles tueuses » ou « killer bees ».

Ce matin-là, l'opérateur Tropic Alizées convoie 34 touristes sur le site. Certains partent sur un sentier de randonnée, d'autres rejoignent la plage pour se baigner. Ce sont ces derniers qui ont été attaqués. Le prestataire touristique alerte les sapeurs-pompiers et fait son possible pour éloigner le danger : mise à l'eau des passagers, enfumage des abeilles.

Les sapeurs-pompiers et une équipe des urgences-Samu de l'hôpital de Cayenne arrivent sur place vers 13 heures. La sexagénaire et une victime en urgence absolue sont évacués avec l'hélicoptère de la gendarmerie vers le CHC, où le décès de la première sera constaté. Un poste médical avancé est monté à la marina de Dégrad-des-Cannes. Deux autres touristes sont en urgence absolue et neuf en urgence relative. Dans la soirée, trois personnes se trouvaient aux urgences du CHC en observation, ainsi que trois mineurs en pédiatrie. Une cellule d'urgence médico-psychologique est mise en place. La mairie de Cayenne, gestionnaire du site, a pris un arrêté municipal de fermeture de l'îlet la Mère. Le Conservatoire du littoral, propriétaire, doit sécuriser les lieux.



Apis mellifera, le nom scientifique de cette variété d'abeille, n'avait jamais été repérée sur cet îlet. Elle est, en revanche, bien connue des urgentistes de Cayenne. Si la faune sauvage est responsable de moins de 1 % des 50 000 passages annuels aux urgences du CHC. En 2019, elle avait provoqué 402 passages, dont un quart à cause des hyménoptères (abeilles, fourmis et guêpes notamment), comme nous vous l'avions dévoilé dans la ***Lettre pro du 24 mai 2022***. L'abeille est le premier responsable au sein de la faune sauvage, devant les serpents (16 %), scorpions (12 %) et autres invertébrés (20 %).

Les attaques d'abeilles sont en recrudescence, nous indiquait alors le Pr Jean Pujo, chef des urgences-Samu de l'hôpital de Cayenne. Un article du Dr Swann Geoffroy, suite à l'attaque de 19 gendarmes en décembre 2019, avait recensé entre 75 et 650 piqûres sur les dix les plus touchés. Outre un choc anaphylactique et un syndrome inflammatoire, une rhabdomyolyse et une insuffisance rénale sont les atteintes les plus fréquemment décrites. Les décès étaient jusque-là extrêmement rares. Le drame de mardi est malheureusement venu infirmer ce constat.

◆ Guyane Santé se dote d'un FibroScan

« L'hôpital privé Saint-Gabriel peut désormais réaliser l'examen FibroScan®, qui permet de détecter et de surveiller les maladies du foie, annonce le groupe Guyane Santé dans un communiqué. Déjà pratiqué au CHC, il permettra d'élargir l'offre de soins sur le territoire, où les patients hépatiques et souffrant d'obésité sont surreprésentés. »



« L'examen FibroScan® permet de dépister, de façon non invasive, la fibrose hépatique chez les patients avec facteurs de risque, poursuit le groupe de santé privé. L'examen FibroScan® est recommandé en première intention pour la population générale présentant des risques. Geste médical simple, rapide, non invasif et indolore, il améliore la prise en charge des maladies chroniques du foie grâce à un dépistage précoce des patients à risque, permettant le diagnostic et le suivi de la progression de la maladie et du traitement. »

Cité dans le communiqué, le Dr Renaud Jutor Tchibozo, médecin pilote du projet, explique : « Cet examen est destiné avant tout aux patients hépatiques et souffrant d'obésité. Ces pathologies sont surreprésentées en Outre-Mer et particulièrement en Guyane. Le Fibroscan® va permettre de détecter les maladies du foie et de les surveiller. L'examen est déjà pratiqué au CHC, il est désormais disponible à Saint-Gabriel permettra d'élargir l'offre de soins sur le territoire. »

◆ Rainbow inaugure son Ssiad de l'Ouest



Mis en service le 29 mars par le groupe Rainbow (**lire la Lettre pro du 2 mai**), le service de soins infirmiers à domicile (Ssiad) de l'Ouest a été officiellement inauguré le 31 juillet. Au cours des quatre premiers mois, 22 patients ont été accueillis, « témoignant de la demande et du besoin croissants de services de santé de qualité », souligne le groupe Rainbow. Le 31 juillet, 17 patients étaient suivis, pour une autorisation accordée par l'ARS de 34 places. Il est financé par le plan de rattrapage de l'offre insulaire et ultramarine aux personnes

âgées. Le groupe Rainbow espère atteindre un taux d'occupation de 100 % d'ici à la fin septembre.

« L'objectif du Ssiad est de faciliter le maintien à domicile des patients et de soulager les aidants ou autres », rappelle Raphaël Péret, infirmier coordinateur du Ssiad Ouest. Les patients sont soit des personnes de plus de 60 ans souffrant d'une maladie chronique ou dépendante (75 % des patients depuis mars), soit des personnes de moins de 60 ans avec une notification MDPH ou affection longue durée (ALD). « L'orientation peut être fait par le médecin traitant, un médecin de l'hospitalisation à domicile, un médecin du Chog ou tout autre médecin », précise Raphaël Péret. La prescription initiale est de trente jours. Le renouvellement, effectué par le médecin traitant, est valable pour des périodes de trois mois. L'infirmier coordinateur est chargé d'assurer le lien entre les professionnels de santé qui passent au domicile et le médecin traitant.

Dans les prochains mois, le Ssiad souhaite rejoindre la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) en cours de création sur le littoral ouest, et signer des conventions avec d'autres professionnels tels les ergothérapeutes, podologues et pédicures « pour en faire profiter les patients ».

◆ La reprise de l'hôtel Star par le Chog se précise



Parmi les axes du Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais (Chog) pour attirer et fidéliser les professionnels de santé, l'accès au logement figure en bonne place. Outre l'achat d'appartements depuis plusieurs années, l'hôpital de Saint-Laurent du Maroni acquiert l'hôtel Star et ses 70 chambres. Vingt chambres seront réservées à l'accueil des personnels de soins qui rejoignent ou qui interviennent au Chog. Les autres seront louées. L'hôpital a publié, en début de mois, son **offre d'emploi pour recruter le futur gérant/manager de l'hôtel.**

Les candidatures sont à transmettre avant le 15 septembre pour une prise de poste à la mi-octobre.

◆ Les prochains EPU du Corevih



Le Corevih, en association avec le réseau Kikiwi, organise deux enseignements post-universitaires (EPU) sur le dépistage et la vaccination HPV.

- Le 4 octobre à Saint-Laurent du Maroni, à 18h30 à la base vie du Chog, par le Dr Najeh Hcini ;
- Le 23 novembre à Cayenne, à 17 heures à la salle Thierry-Basset du CHC, par le Dr Nadia Thomas.

◆ Le Tour se poursuit pour Mon Espace santé



Mon Espace santé rencontre davantage de succès que les cyclistes guyanais, sur le Tour de Guyane, couru cette semaine sur le littoral. Au cours des étapes dans les Savanes et dans l'Ouest, 150 personnes, en moyenne, se sont présentés sur le stand de l'ARS dédié à Mon espace santé pour s'informer sur le service public numérique et gratuit en santé. La bonne surprise, notamment dans l'Ouest, a été de constater que de nombreuses personnes l'avaient déjà activé. Il s'agissait de patients chroniques ou suivis en partie dans l'Hexagone.

Les spectateurs du Tour de Guyane pourront retrouver le stand Mon espace santé à l'arrivée des trois dernières étapes : aujourd'hui à Kourou, demain à Macouria et dimanche à Cayenne.

◆ Appel à projets autour du programme « Lait et fruits à l'école »

Appel à projets



FranceAgriMer a lancé un appel à projets pour l'année scolaire 2023/2024 visant à soutenir des projets éducatifs auprès des élèves du primaire et du secondaire qui participent au programme européen Lait et fruits à l'école. Les projets liés à la publicité du programme vers ces mêmes publics scolaires sont eux aussi concernés par cet appel à candidature. Les dossiers sont à déposer par voie dématérialisée auprès de FranceAgriMer avant le 30 septembre 2023. Les actions sont à réaliser entre le 1er décembre 2023 et le 31 juillet 2024. Les

détails de l'appel à projets sont disponibles sur le [site internet de FranceAgriMer](#).

Offres d'emploi



■ L'Akatij recherche :

- Un **infirmier** pour les appartements de coordination thérapeutique (ACT) et appartements de coordination thérapeutique à domicile (ACT DOM) à Saint-Laurent du Maroni (CDI, temps plein). **Consulter l'offre et candidater.**
- Un **médiateur social** pour son pôle jeunesse et inclusion sociale (CDD, temps plein, poste basé à Kourou). **Consulter l'offre et candidater.**
- Le groupe SOS recrute un **infirmier** pour sa plateforme de rétablissement (CDD 12 mois, trente-six heures, poste basé à Cayenne). **Consulter l'offre et candidater.**
- ID Santé recrute un **animateur de prévention/médiateur en santé** (CDD 12 mois, temps plein, poste basé à Saint-Georges), dans le cadre du projet Oyapock coopération santé (OCS). **Consulter l'offre et candidater.**

Agenda



Jeudi 7 septembre

► **Rencontre autour du métier d'assistant médical**, à 19h30 à la Domus Medica, à Cayenne. Inscription gratuite et obligatoire avant le 31 août à contact@cpts-centre-littoral.fr ou au 0694 29 02 50.

Vendredi 15 septembre

► **Soirée des soignants**, organisée par la CPTS Centre littoral, à 18h30, à Cayenne. Inscription obligatoire avant le

4 septembre à <https://bit.ly/3OoKCvu>.

Jeudi 21 septembre

► **Webinaire** de présentation de la télé-expertise en dermatologie. Détails à venir.

Mardi 26 septembre

► **Soirée d'information** sur les cancers pédiatriques, à 19h30 à la Domus Medica, à Cayenne. Présentations des Dr Auguste et Dr Faivre. Inscriptions : contact@cpts-centre-littoral.fr, 0694 29 02 50, onco973@orange.fr ou 0594 27 16 04.

Faites connaître vos évènements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour



Éliminez les endroits où l'eau peut stagner :

pots de fleurs, petits débris, encombrants, déchets verts, gouttières ..



Se protéger individuellement contre les piqûres de moustiques pour éviter la transmission du virus :

répulsif, vêtements longs, moustiquaires

Consultez tous les numéros de Covid-19 - La lettre Pro

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Alexandre de la Volpilière

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)